

Procès-verbal de la séance du 13/04/2023



Le jeudi 13 avril 2023 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Yann LEFÈVRE, Céline BESNARD, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absent excusé : Julien CAUX,

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Présentation du RPI des Portes de Bretagne et de sa demande de subvention par Dominique GOHIN

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2023.24	Participation aux charges de fonctionnement du RPI des Portes de Bretagne
------------	---

Madame Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la participation de la Commune aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2022/2023 du RPI des Portes de Bretagne de Saint Georges de Reintembault.

La participation demandée concerne 6 maternelles (7 X 1 402 €) et 9 élémentaires (9 X 401 €) et s'élève à la somme totale de 12 021 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer à ces charges de fonctionnement pour un montant total de 12 021 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

N° 2023.25	Demande de participation aux charges à caractère social du RPI des Portes de Bretagne
------------	---

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de participation aux charges à caractère social du RPI des Portes de Bretagne pour l'année 2023 sur la base de 1,50€ par repas et 5 € de fournitures individuelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas verser de participation aux charges à caractère social au RPI des Portes de Bretagne.

N° 2023.26	Approbation de l'avenant N°1 de l'entreprise KALEO concernant les travaux de plomberie-sanitaire pour la création du tiers-lieu à l'ancienne école
------------	--

Madame Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 de l'entreprise KALEO (Lot N°9) concernant les travaux de VMC-Plomberie-Sanitaires pour la création du tiers-lieu à l'ancienne école.

Cet avenant a pour objet le remplacement des WC sur pied par des WC suspendus à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Le montant de l'avenant en plus-value est de : 360,00 € HT soit 432,00 € TTC

Le montant initial du marché de l'entreprise KALEO était de : 14 653,00 € HT soit 17 583,60 € TTC.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise KALEO est donc de : 15 013,00 € HT soit 18 015,60 € TTC

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cet avenant N°1 de l'entreprise KALEO et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

N° 2023.27	Devis pour débroussaillage des chemins et voies communales
-------------------	---

Madame Battais, 3^{ème} Adjointe, présente au conseil municipal le devis de la SARL JAHU concernant le débroussaillage des chemins et voies communales.

Le montant total du devis est de 3 177,60 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

N° 2023.28	Devis Henry Frères pour remise en état du trottoir dans le bourg
-------------------	---

Madame Battais, 3^{ème} Adjointe, présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Henry Frères concernant la remise en état d'un trottoir dans le bourg.

Le montant total du devis est de 2 295,00 € HT soit 2 754,00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

N° 2023.29	Devis de M. BOUFFORT Gilbert pour la fourniture et pose de store à la Mairie
-------------------	---

Madame Le Maire présente au conseil municipal le devis de la Menuiserie Gilbert BOUFFORT concernant la fourniture et pose de store à la mairie.

Le montant total du devis est de 510,00 € HT soit 612,00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

N° 2023.30	Devis de l'entreprise Dubois Eric pour la pose de gouttières et de récupérateurs d'eau
-------------------	---

Madame Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Dubois Eric pour la fourniture et pose de gouttières et la pose de récupérateurs d'eau.

Le montant total du devis est de 1 748,50 € HT soit 2 098,20 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

N° 2023.31	Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023
------------	---

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux pour l'année 2023.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,43 %
- taxe d'habitation (TH) : 11,06 %

Le conseil municipal charge Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

N° 2023.32	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 de l'assainissement collectif
------------	--

Après avoir pris connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 tel qu'il figure au compte administratif de l'assainissement collectif approuvé lors de la séance du 23 février 2023 :

- section de fonctionnement : excédent de 7 859,96 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 de l'assainissement collectif de la façon suivante :

- report en section de fonctionnement au compte 002 : 2 641,96 €
- affectation en investissement au compte 1068 : 5 218,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition.

N° 2023.33	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 du lotissement
------------	---

Après avoir pris connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 tel qu'il figure au compte administratif du lotissement approuvé lors de la séance du 23 février 2023 :

- section de fonctionnement : excédent de 142 847,06 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 du lotissement de la façon suivante :

- report en section de fonctionnement au compte 002 : 142 847,06 €
- affectation en investissement au compte 1068 : 0,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition.

N° 2023.34	Affectation des résultats 2022 du CCAS et de la Commune au budget primitif 2023 de la commune
------------	---

Madame Le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31/12/2022 et qu'il convient de transférer les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de la Commune.

Les résultats de l'exercice 2022 tel qu'il figure au compte administratif du CCAS approuvé lors de la séance du 23 février 2023 sont les suivants :

- section de fonctionnement : excédent de 196,45 €
- section d'investissement : excédent de 365,44 €

Les résultats de l'exercice 2022 tel qu'il figure au compte administratif de la Commune approuvé lors de la séance du 23 février 2023 sont les suivants :

- section de fonctionnement : excédent de 89 623,96 €
- section d'investissement : excédent de 40 081,27 €

Le résultat total de fonctionnement 2022 (CCAS et Commune) à reporter est de : 89 820,41 €

Le résultat total d'investissement 2022 (CCAS et Commune) à reporter est de : 40 446,71 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal de reporter le résultat de fonctionnement global (CCAS et Commune) de 2022 au budget primitif 2023 de la Commune de la façon suivante :

- report en section de fonctionnement au compte 002 : 42 820,41 €
- affectation en investissement au compte 1068 : 47 000,00 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal de reporter le résultat d'investissement global (CCAS et Commune) de 2022 au budget primitif 2023 de la Commune de la façon suivante :

- report en section d'investissement au compte 001 : 40 446,71 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition.

N° 2023.35	Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement collectif
------------	--

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2023 de l'assainissement collectif qui se résume comme suit :

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits votés	31 200,00	28 558,04
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 résultat d'exploitation reporté	0,00	2 641,96
Total de la section d'exploitation	31 200,00	31 200,00

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	21 138,76	26 355,78
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 217,02	0,00
Total de la section d'investissement	26 355,78	26 355,78

Total du budget 2022	57 555,78	57 555,78
-----------------------------	------------------	------------------

N° 2023.36	Vote du budget primitif 2023 du lotissement
------------	---

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2023 du lotissement qui se résume comme suit :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés	351 328,06	208 481,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00	142 847,06
Total de la section d'exploitation	351 328,06	351 328,06

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	216 502,78	383 869,60
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	167 366,82	0,00
Total de la section d'investissement	383 869,60	383 869,60

Total du budget 2023	735 197,66	735 197,66
-----------------------------	-------------------	-------------------

N° 2023.37	Vote du budget primitif 2023 de la Commune
------------	--

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2023 de la Commune qui se résume comme suit :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés	290 172,41	247 352,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00	42 820,41
Total de la section d'exploitation	290 172,41	290 172,41

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	220 128,12	206 841,41
Restes à réaliser de l'exercice précédent	246 000,00	218 840,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	40 446,71
Total de la section d'investissement	466 128,12	466 128,12

Total du budget 2023	756 300,53	756 300,53
-----------------------------	-------------------	-------------------

Divers :

- Devis concernant le projet de changement des portes et fenêtres à la salle communale (partie cuisine et étage) à revoir
- Date du prochain comice : le 26 août 2023 à La Bazouge du Désert avec un projet de randonnée en quad